

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 42/91, concernant la demande d'un crédit de Fr. 75.000,-- pour la création de 26 places de stationnement destinées au personnel enseignant et communal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de MM. J-C.GAVILLET, A.PIGUET, A.ZERMATTEN et C.PREVIDOLI s'est réunie le mercredi 04 septembre 1991 (M.R.BOVEY absent).

M.H.SCHWEGLER, municipal responsable du préavis sus-mentionné, a participé à cette séance et nous avons pu compter sur son entière collaboration, ce dont nous le remercions vivement.

M. le municipal nous a fait un bref historique de la situation et décrit l'objectif de la Municipalité en vue de la création d'un parking de 26 places destiné au personnel communal et enseignant. La commission approuve les démarches de la Municipalité, mais désire néanmoins faire les remarques suivantes:

- 1) Afin d'éviter une utilisation abusive de ce parking, réservé exclusivement au personnel communal et enseignant, et des complications qui pourraient en découler, il serait judicieux de faire installer une barrière dont l'ouverture ne serait possible qu'avec une clef, remise à chaque ayant droit.
- 2) L'utilisation de ce parking va faire augmenter sensiblement le trafic dans le chemin de la Combe, fréquenté également par les élèves se rendant à l'école, par conséquent nous désirons:
 - a) Qu'une étude de l'impact de l'augmentation du trafic soit prévue pour déterminer si la sécurité des cyclistes et des piétons est préservée au maximum, ou si des mesures de protections doivent être prises (lignes jaunes, ralentisseur, etc.).
 - b) Qu'un panneau d'obligation de tourner à gauche soit installé à la sortie du parking, ceci afin de canaliser le trafic sur le bas du chemin de la Combe.

Nous souhaitons vivement que la Municipalité prenne en considération ces remarques.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 42/91 concernant la demande d'un crédit de Fr.75.000.-- pour la création de 26 places de stationnement destinées au personnel enseignant et communal,

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal No 42/91 concernant la demande d'un crédit de Fr.75.000.-- pour la création de 26 places de stationnement destinées au personnel enseignant et communal,
- 2) de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des finances, conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre H, du règlement du Conseil communal,
- 3) de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 2.500.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Prangins, le 16 septembre 1991.

MM. J-C.GAVILLET

A.PIGUET

A.ZERMATTEN

C.PREVIDOLI
(rapporteur)

